

Projet de recommandation adopté en urgence par le Comité des présidents de l'Assemblée de l'UEO sur la reprise des hostilités au Proche-Orient (Paris, 18 octobre 1973)

Légende: Le 18 octobre 1973, dans le cadre de la guerre du Kippour qui oppose Israël aux armées égyptiennes et syriennes, le Comité des présidents, organe directeur de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte, selon une procédure d'urgence, un projet de recommandation, au nom de l'Assemblée plénière, sur la reprise des hostilités au Proche-Orient. Il y est fait part notamment de ses préoccupations quant aux conséquences du conflit sur la sécurité en Europe. Ce dernier crée, en effet, une situation d'instabilité à proximité immédiate de l'Europe et offre à l'Union soviétique, la possibilité d'étendre son influence dans la région, exposant ainsi les pays riverains de la Méditerranée à une menace accrue. L'Assemblée appelle à la tenue d'une réunion d'urgence au niveau ministériel du Conseil de l'UEO afin d'examiner les mesures à adopter pour assurer la sécurité de l'Europe et définir les modalités d'un embargo sur les livraisons d'armes aux belligérants.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Texte reçu par téléphone à Londres à 18 heures. Paris, le 18 octobre 1973.. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/10/1973-04/06/1974. File 202.413.999.08. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_recommandation_adopte_en_urgence_par_le_comite_des_presidents_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_la_reprise_des_hostilites_au_proche_orient_paris_18_octobre_1973-fr-d194f42e-e0ae-498f-bc01-d2d680a04b35.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Texte reçu par téléphone à Londres à 18 heures.

" Paris, le 18 octobre 1973

Le Comité des Présidents, organe directeur de l'Assemblée de l'U.E.O., agissant selon une procédure d'urgence au nom de l'Assemblée plénière, a adopté cet après-midi à Paris le projet de recommandation dont voici le texte pour transmission immédiate au Conseil des Ministres :

L'Assemblée,

Déplorant la reprise des hostilités au Proche Orient ;

Préoccupée en outre des conséquences du conflit du Proche Orient sur la sécurité de l'Europe ;

Considérant en particulier que ce conflit crée une situation instable à proximité immédiate de l'Europe et offre à l'U.R.S.S. la possibilité d'étendre son influence dans la région et d'exposer les pays riverains de la Méditerranée à une menace accrue ;

Considérant que les livraisons d'armes aux états belligérants risquent d'engager dans le conflit les pays fournisseurs ;

Estimant que la situation au Proche Orient appelle la convocation du Conseil en application de l'Article VIII paragraphe 3 du Traité de Bruxelles modifié : "en vue de permettre aux Parties Contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique" ;

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De se réunir d'urgence au niveau ministériel pour :
 - (a) examiner les mesures politiques, économiques et militaires qui devraient être prises pour assurer la sécurité de l'Europe ;
 - (b) définir les modalités d'application d'un embargo commun des pays membres sur les livraisons d'armes aux belligérants et inviter l'Union soviétique et les Etats-Unis à se joindre à cet embargo ;
2. De rendre compte à l'Assemblée lors de la deuxième partie de sa dix-neuvième session ordinaire des mesures prises en application de cette recommandation."